

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en
FRANCE depuis le mois dernier.

I. **C**E fut le seize du mois de Septem-
bre, qu'on chanta le *Te Deum* dans
l'Eglise Metropolitaine de Paris, conformé-
ment à la Lettre que le Roi écrit à
Mr. le Cardinal de Noailles, dont voici
la teneur.

MON COUSIN. Après la défaite
des ennemis dans le Camp de Denain,
la prise de Marchiennes & la levée du siege
de Landrecy, j'ai crû ne pouvoir mieux pro-
fiter de ses avantages, qu'en ordonnant le
siege de Doüay. Cette Place a toujours été
regardée comme une des plus importantes
de la frontiere. Les ennemis qui s'en rendi-
rent Maîtres il y a deux ans, s'ouvrirent par
cette conquête un chemin facile à d'autres
entreprises, & conçurent dès lors l'esperan-
ce de pénétrer dans le Royaume. Mes trou-
pes commandées par les Maréchaux de Vil-
lars & de Montesquiou, l'ont investi le 3.
d'Août. La tranchée a été ouverte le 14. devant
la Ville & devant le Fort de Scarpe. La Garni-
son du Fort après treize jours de tranchée, a
été forcée de se rendre prisonniere de guer-
re: la Ville qui avoit soutenu un siege de
54. jours contre les ennemis, n'a été défen-
duë par eux que pendant 25. jours, & la
Garnison a subi la même loi que celle du
Fort. Ce nouveau succès m'oblige de rendre
à Dieu des actions de grâces. Et je vous écris
cette

*Lettre du
Roi à Mr. le
Cardinal de
Noailles
pour le Te
Deum sur la
prise de
Doüay.*